

■ Pour obtenir des contrats de déchets verts et vendre un compost aux normes, les Gerbier ont construit des plates-formes imperméables.

Du compost suivi à la trace



PAR JULIETTE TALPIN

« **L**ucien Gerbier a créé une activité de compostage agricole en 2001 pour revenir sur sa ferme de polyculture-élevage de Cizay-la-Madeleine (Maine-et-Loire) après dix-sept ans dans l'informatique agricole. Dès le départ, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) le soutient car son projet de plates-formes offre une alternative de proximité aux collectivités du Saumurois, obligées de transporter leurs déchets verts à quatre-vingts kilomètres.

A la différence des agriculteurs qui pratiquent le co-compostage d'effluents d'élevage et de déchets verts en bout de champs, Brigitte et Lucien Gerbier conçoivent cette activité comme une diversification à part entière. « L'agriculteur composteur n'est pas dans une simple logique d'élimination d'un déchet ni d'une agriculture réceptrice de matières. Il maîtrise la production d'amendements organiques

de qualité. » Cette conception est aussi celle de l'association des Agriculteurs composteurs de France, créée en 2003 et présidée par Lucien Gerbier. Avec le soutien d'un ingénieur de l'Ademe et l'appui du réseau Trame (1), l'association a rédigé une charte de bonnes pratiques qui garantit le professionnalisme de ses soixante-six membres auprès des collectivités et des agriculteurs acheteurs de compost.

Lucien Gerbier possède aujourd'hui trois compostières qui emploient quatorze personnes : à Cizay-la-Madeleine, à Courchamps (la commune d'à côté) et à Chanceaux-sur-Choisille (au nord de Tours).

INSTALLATIONS CLASSÉES

Chacune respecte scrupuleusement la charte des Agriculteurs composteurs de France. Il s'agit de plates-formes conformes à la réglementation sur les installations classées pour l'environnement (ICPE), rubrique 2170. Elles ont fait l'objet d'une déclaration et non d'une autorisation car elles ne dépassent pas la capacité de 10 t/jour de produits sortants. « Il s'agit de compostières de 2 ha clôturées, entièrement étanches, disposant d'un pont-bascule, d'un bassin de récupération des eaux de ruissellement et de différentes aires correspondant aux étapes successives de fabrication », indiquent les époux Gerbier, qui travaillent pour leur entreprise de compostage (Loire compost environnement). Chaque compostière reçoit environ 10 000 t/an de déchets et produit 3 500 t/an de compost. Il s'agit de déchets verts, agroalimentaires ou issus du tri dans les cantines scolaires, mais pas de boues de station d'épuration.

Un camion qui entre dans le site est contrôlé à la réception pour déterminer la nature du déchet et éliminer en grande partie les produits indésirables (verres, cailloux, métaux, films plastiques...). Il possède un badge avec un code-barres qui permet d'enregistrer automatique-

au bout de dix ans

de compostière : **500 000 €**, soit **1,5 M€** pour les trois plates-formes

de 25 % de l'Ademe pour la première plate-forme : **125 000 €**

du matériel commun aux trois sites (broyeur, retourneur, cribleur) : **500 000 €**

Investissement total = 1,875 million d'euros

• Facturation de traitement de déchets aux collectivités : **10 à 25 € HT/t traitée**

Prix de vente du compost : **10 € HT/t pour la granulométrie 0-40 mm**

25 € HT/t pour la granulométrie 0-20 mm

• Retour sur investissement moyen de dix ans pour chaque plate-forme

Economie d'intrants réalisée sur l'exploitation (275 ha de grandes cultures) : 20 000 €/an

ment la quantité pesée sur le pont-basculé, avec édition d'un ticket. Les déchets sont broyés et mélangés avec de la palette déchiquetée. « Le bois déchiqueté joue le rôle de structurant. Il optimise le rapport C/N pour l'entrée en fermentation et favorise l'oxygénation du mélange », précise Luc Meinrad, spécialiste du compostage pour le réseau Trame. La proportion de biodéchets est d'un tiers pour deux tiers de bois déchiqueté. Lorsqu'un lot de fabrication est constitué, il reçoit un numéro qui le suit jusqu'à la fin du process.

PRÉVENTION DES ODEURS

Dans l'aire de fermentation active, le mélange est réparti en andains. Pendant cette phase de six semaines, les sucres solubles et l'amidon puis la cellulose et la lignine sont transformés en molécules simples par les bactéries et champignons aérobies. La hausse de la température est un témoin du bon déroulement de la fermentation. « Chaque semaine, nous prenons la tempé-

rature dans les andains et nous la notons sur une courbe de suivi », indique Brigitte. La température ne doit jamais descendre au-dessous de 45 °C. Par ailleurs, « pour assurer une bonne hygiénisation, c'est-à-dire la destruction des graines d'adventices, des parasites et des pathogènes végétaux ou animaux, il faut compter dix jours à 60 °C », complète Luc Meinrad. Les andains sont retournés tous les deux jours pour une bonne oxygénation. Et ils sont arrosés une fois par semaine avec les eaux récupérées dans le bassin de ruissellement. Lucien Gerbier a mis en place une procédure de prévention des odeurs. « Nous avons formé un groupe de riverains voisins à la reconnaissance des odeurs, indique-t-il. Ils les notent et nous les corrélons avec les paramètres de la station météo de la plate-forme (température, vitesse du vent) pour adapter nos travaux. » Après fermentation, le mélange passe dans l'aire de maturation où il restera deux mois minimum. Le compost



2

1. ACTIVITÉ

Brigitte et Lucien Gerbier recyclent chaque année 30 000 tonnes de déchets verts et agroalimentaires, et commercialisent environ 10 000 t de compost.

2. SURVEILLER

Pour détruire les adventices, les parasites et les pathogènes, la température des andains doit rester à 60 °C minimum pendant dix jours consécutifs.

est ensuite criblé selon deux gros-sieurs : 0-20 mm pour la viticulture et l'arboriculture, 0-40 mm pour les grandes cultures (le compost est enfoui). La valeur agronomique de chaque lot de compost est analysée conformément aux exigences de la norme NF U44051. Le rapport entre matière organique et matière sèche est de 35 % et la matière sèche proche de 60 %. Le compost contient environ 1 % d'azote, 0,5 % de phosphore, 0,8 % de potasse et 1 à 2 % de magnésium. Des valeurs limites sont fixées réglementairement pour les métaux lourds, les composés traces organiques (PCB notamment), les agents pathogènes et les éléments indésirables. Les sorties de compost sont notées sur un registre (date, quantité, numéro de lot, nom d'utilisateur). Une démarche professionnelle de A à Z. ■

(1) Trame a produit un ouvrage pour les agriculteurs qui souhaitent développer une activité de compostage : « Objectif compostage, guide du porteur de projet » (155 pages + CD). Prix : 40 €. Disponible sur le site www.trame.org.

Fournisseur de bois déchiqueté

● Brigitte et Lucien Gerbier ont créé en 2007 une activité de vente de bois combustible pour approvisionner la future chaufferie d'une collectivité locale. Une plate-forme spécifique d'un hectare avec bâtiment de stockage est en cours de construction. Les Gerbier travaillent avec deux entreprises et une association d'insertion spécialisées dans les travaux d'élagage. Pour réduire le prix de vente, la plaquette bocagère est mélangée à d'autres déchets de bois : broyats de palettes et chutes de scieries. Pour se faire connaître comme fournisseurs de bois combustible, les Gerbier revendent des granulés de bois : 800 t ont été commandées dès le premier hiver.



POINTS FORTS

- Diversification rémunératrice.
- Image positive auprès des collectivités.
- Hausse de la matière organique des sols.

POINTS FAIBLES

- Montant élevé des investissements.
- Contrats de courte durée.
- Sensibilité du voisinage.